En réponse aux recommandations du 24 mai 2016 de l'Académie de médecine, l'AFPA s'étonne du caractère urgent « de la refonte de l'enseignement de la pédiatrie pour former des généralistes à la discipline ». La situation est connue depuis longtemps, l'AFPA a fait depuis plus de 10 ans des propositions et regrette que celles de l'Académie se limitent à la gestion d'une pénurie sans aborder la véritable question de fond, celle du nombre de pédiatres.

L'expertise des pédiatres repose sur une formation initiale de 4 ans et bientôt 5 ans, une formation continue exclusivement centrée sur les 0-18 ans et un exercice exclusif de la pédiatrie. **Est-il raisonnable d'imaginer qu'un stage de quelques mois , une formation continue et un exercice non ciblés sur l'âge pédiatrique , puissent conférer des compétences équivalentes ?**

Avec une courbe de démographie qui «chute» actuellement et pour de nombreuses années encore (2025: Source CNOM), les médecins généralistes, devront assumer un surcroit de travail, alors qu'ils auront déjà à soigner une population de plus en plus vieillissante.

L'amélioration de leur formation initiale et continue à la médecine de l'enfant ne pourrait bien sûr qu'être bénéfique aux enfants, sans constituer pour autant une réponse suffisante au délitement actuel du suivi de l'enfant.

Le nombre actuel de pédiatres libéraux ne suffit certes pas à suivre tous les enfants et adolescents, mais l'augmentation des internes formés ces dernières années (de 165 en 2001 à 345 en 2015) permet une reprise des installations libérales dans les prochaines années. La mise en place des stages d'internes en cabinet libéral accentue ce mouvement.

Or, le pédiatre, choisi comme médecin traitant de l'enfant ou consulté en second recours à la demande des parents ou du médecin traitant devrait être incontournable dans un système de soin pertinent pour l'enfant.

Les recommandations de l'AFPA sont les suivantes :

- **Augmenter le nombre de pédiatres en formation**, ce qui répond également aux vœux de nombreux internes.

- **Inciter les pédiatres à s'installer en libéral** par la découverte de cet exercice lors de stages en cabinet obligatoires dès la 4eme année d'internat, pour tous les internes en pédiatrie.

Améliorer l'accès aux soins et les délais de consultations, en économisant le temps médical par délégation de tâches à un(e)assistant(e). Une aide financière, à l'instar des ophtalmologistes a fait la preuve de son efficacité dans l'accès aux soins des patients

- **Mettre en place une véritable stratégie de santé publique** complémentaire aux bilans de santé en maternelle et primaire actuellement insuffisants : inciter officiellement tout enfant à consulter un pédiatre, irremplaçable spécialiste du développement de l'enfant, à 6/10 jours de vie, 18/20 mois, 3 ans, 7 ans (fin de CP), 11/13 ans (collège) et fin d'adolescence, pour des bilans de santé complets pris en charge à 100 %. Acter ce principe, le défendre devant nos dirigeants, justifie la formation d'un nombre suffisant de pédiatres ambulatoires comme dans la plupart des pays européens.

A contrario, les recommandations de l'Académie sont, d'une part, l'amélioration de la formation des médecins généralistes, d'autre part, l'intégration des principales thématiques de consultations en pédiatrie ambulatoire au sein d'une année supplémentaire pour les internes en pédiatrie. Sans augmentation de leur nombre, ces nouveaux pédiatres exerceront leur art à l'hôpital, transférant progressivement toute l'activité pédiatrique dans les services hospitaliers. Pourquoi vouloir remplacer les pédiatres par les médecins généralistes sans jamais envisager la possibilité que les uns et les autres puissent travailler en synergie et en bonne intelligence ?

En attendant, le pédiatre qu'il soit libéral, hospitalier ou en médecine communautaire doit rester le pivot des parcours de soins de l'enfant dans le cadre d'un plan de santé publique pour les enfants de 0 à 18 ans, à l'instar de la plupart des autres pays européens.

Dr Nathalie Gelbert

Présidente de l'AFPA

Dr Sylvie Hubinois

Vice-Présidente de l'AFPA